

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE  
COMMUNE DE SCIONZIER

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE  
ARRÊTÉ N°AMV2025\_040

**Objet : Permission de stationnement**

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route

VU la demande présentée par le Service des Sports et l'école primaire de Scionzier en date du 24 février 2025.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réserver le parking de la Salle Polyvalente pour permettre le déroulement de l'enseignement lié au « Savoir Rouler A Vélo – SRAV » du service des sports de Scionzier.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : Pour raisons de sécurité, le stationnement sur le parking de la Salle Polyvalente sera réservé à la mise en place des séances pédagogiques « Savoir rouler à vélo »  
**Les 10, 12, 26 juin et 1er juillet 2025 de 8h30 à 11h15 et de 13h30 à 15h45.**

**ARTICLE 2** : La signalisation réglementaire sera mise en place par le Service des Sports de Scionzier.

**ARTICLE 3** : L'accès des véhicules de sécurité devra être maintenu en permanence.

**ARTICLE 4** : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

Pour extrait conforme au  
registre des arrêtés  
Scionzier, le  
Le Maire,



A Scionzier, le 24/02/2025

Le Maire  
Sandro PIERIN  
(Haute Savoie)

